

Oral PPP TP n°5 ; BUT1 semestre 2

Semaine du lundi 27 au vendredi 31 mars 2023.

Vous réalisez un oral en 3'.

Il porte sur le bilan de compétences fait au TP n°3 en février. Se reporter au document. Il est lié à la fiche « développeur » que vous devez rédiger et rendre ce jour-là.

Note sur 20, coefficient 1.

Principe : vous rendez la fiche développeur le jour de l'oral ; si oubli -2 (et -1 point par jour de retard dans les jours qui suivent). Texte tapé en 12, police classique au choix. Mettez vos nom, prénom et n° de groupe en en-tête ou en pied de page (si oubli, -1 point).

Plan de la fiche, qui se base sur le site Syntec / Opiiec :

- Donnez une définition personnelle du « développeur »
- Exposez ses principales missions
- Détaillez le contexte professionnel dans lequel il évolue (pour cela, finir le travail du compte rendu de TP n°2.

1 à 2 pages maximum.

Barème : la note sur 10 combine la réécriture et l'originalité de la présentation, la clarté des informations, l'orthographe et le style.

Oral : vous vous servez du document réalisé en TP n°3 pour constituer l'oral.

Plan :

- Présentez-vous
- Expliquez votre projet professionnel en fonction des réponses apportées aux questions du document du TP n°3. Vous n'êtes pas obligé de suivre leur ordre.

Deux cas possibles :

- 1) Vous voulez continuer votre BUT en informatique. Dites quelle est votre ambition en fonction des éléments des questions de la fiche du TP N°3. Vous expliquez les compétences et savoir-faire acquis, et vous dites en quoi ils vous prédisposent à ce métier.
- 2) Vous ne souhaitez pas continuer en informatique. L'argumentation est la même que ci-dessus, mais vous devez identifier un métier cible où les compétences acquises cette année valoriseront votre candidature et favoriseront votre réussite.

Barème : logique de l'argumentation, précision des exemples, correction de la langue française orale, communication non verbale. Exposé fait sans diaporama. Possibilité d'avoir des notes, un chronomètre.

Durée : 3'. Écart toléré (+ ou - 30'', si écart plus important, -1 point).